

## Petite question

Par **PrettY-WomaN**, le **10/12/2006** à **19:55**

Bonjour tout le monde !

J'aimerais savoir qu'est-ce qu'il faut entendre dans une question sur la fiche d'arrêt, sur "[b:2vzrzy9s]la Solution donnée par la Cour de Cassation vous semble t-elle justifiée[/b:2vzrzy9s]" ?

Est-ce qu'il faut expliquer pourquoi la Cour de Cassation a cassé l'arrêt ? Et sur quel fondement ?

Merci bien !

Par **coyotte**, le **10/12/2006** à **19:57**

Il faut savoir si elle a fait une bonne application du droit.

Donc comme tu dis analyser sa décision et trouver sur quel fondement elle se base.

Par **PrettY-WomaN**, le **10/12/2006** à **20:00**

Bonjour coyotte,

merci pour ta réponse, mais en principe la Cour de Cassation applique toujours bien le droit ?

Excuses moi si mes questions sont bêtes, mais nous n'avons jamais fait de fiche d'arrêt en TD !

Par **coyotte**, le **10/12/2006** à **20:03**

En fait son but est de vérifier si les juridictions ont bien appliqué la règle de droit. Mais il arrive que la cour de cassation rende une décision nouvelle qui donne lieu à un revirement.

il peut arriver que la cour de cassation se fonde sur des articles alors qu'il n'y a rien de lié avec le sujet. il leur faut un visa donc elle pioche dans le code.

Par **PrettY-WomaN**, le 10/12/2006 à 20:06

[quote="coyotte":wuzouze8]En faite son but est de vérifier si les juridictions ont bien appliquer la règle de droit. Mais il arrive que la cour de cassation rende une décision nouvelle qui donne lui à un revirement.

il peur arriver que la cour de cassation se fonde sur des articles alors qu'il non rien avoir avec le sujet. il leur faut un visa donc elle pioche dans le code.[/quote:wuzouze8]

OK, mais est-ce qu'il est précisé dans l'arrêt qu'il y a eu revirement de jurisprudence ? Si ce n'est pas le cas, comment savoir s'il y a eu revirement ?

Par **coyotte**, le 10/12/2006 à 20:08

il n'est jamais précisé que c'est un revirement de jurisprudence, il faut connaître la jurisprudence pour savoir s'il s'agit d'une nouvelle solution ou d'un cas d'espèce qui suit la jurisprudence antérieur.

Par **PrettY-WomaN**, le 10/12/2006 à 20:11

[quote="coyotte":3nnp2lyb]il n'est jamais précisé que c'est un revirement de jurisprudence, il faut connaitre la jurisprudence pour savoir s'il s'agit d'une nouvelle solution ou d'un cas d'espèce qui suit la jurisprudence antérieur.[/quote:3nnp2lyb]


:)

Ahh d'accord, je comprends un peu mieux maintenant 

Merci beaucoup.

Par **coyotte**, le 10/12/2006 à 20:14

:wink:

De rien 

Par **Talion**, le 10/12/2006 à 21:19

Pour savoir s'il y a eu ou non un revirement, il te suffit de chercher la jurisprudence antérieure

ou postérieure dans ton code civil

;)

Image not found or type unknown

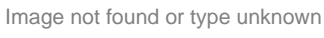
Par **mathou**, le 11/12/2006 à 00:20

Je rajoute que les solutions de la Cour de cassation font l'objet de critiques et commentaires doctrinaux : maintien d'une jurisprudence obsolète par rapport à l'évolution du droit européen ou au contraire application du droit communautaire en l'absence de transposition pour forcer la main au législateur, mais aussi choix du fondement discutable - la Cour peut privilégier le droit de la famille pour traiter un problème alors que le droit des obligations aurait donné une solution plus juste pour les parties.

Elle peut aussi trancher un conflit entre chambres en préférant une solution plus pratique (souvent entre la première chambre civile et la commerciale). En gros tu places l'arrêt dans son contexte quand tu rédiges une fiche. Cette question, on ne la mettait qu'en première année, après elle servait directement dans le corps des commentaires.

Par **PrettY-WomaN**, le 11/12/2006 à 18:56

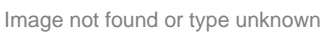
Merci Talion et mathou, mais ça reste quand même compliqué à faire une fiche d'arrêt,

surtout si on n'a pas eu assez d'entraînement pour en faire 

J'ai eu mon partiel aujourd'hui en civil, et la fiche d'arrêt était pathétique snif snif.


Par **Talion**, le 11/12/2006 à 18:57

:roll:

Il y a avait ma méthodologie pourtant... 

Par **PrettY-WomaN**, le 11/12/2006 à 19:04

:roll:

[quote="Talion":8tp0xze1]Il y a avait ma méthodologie pourtant...  [quote:8tp0xze1]

Je l'ai lu ne t'en fais pas

:D

Image not found or type unknown, mais je t'avoue ne pas avoir trop compris dans l'arrêt que mon prof a mis, sûrement  
:(

c'était dû au stress Image not found or type unknown car je pensais qu'il nous sortirait un arrêt où on trouvait des  
articles que nous avions étudiés, mais ce n'était pas le cas, ça traitait du droit de la

consommation Image not found or type unknown

Par **Talion**, le 11/12/2006 à 19:05

;) )

Ouf Image not found or type unknown

Bah une fiche d'arrêt est une fiche d'arrêt, quelle que soit la juridiction, quel que soit le thème  
;) )

Image not found or type unknown

Par **PrettY-WomaN**, le 11/12/2006 à 19:08

:)

Tu as raison Talion Image not found or type unknown

Mais je vais m'entraîner de mon côté à en faire pour le second semestre, car j'en suis sûre  
que le jour du partiel, nous aurons encore le droit de faire une fiche d'arrêt suivie de questions  
:D

Image not found or type unknown

P.S parfois je me demande si le Droit m'était bien destiné, car si je n'arrive toujours pas à

comprendre une fiche d'arrêt et bien la faire, je suis mal partie pour la deuxième année Image not found or type

Par **Talion**, le 11/12/2006 à 19:13

Je vais te filer du boulot moi tu vas voir

:lol:

Image not found or type unknown

Par **PrettY-WomaN**, le 11/12/2006 à 19:17

:lol:

[quote="Talio":nja4zlro]Je vais te filer du boulot moi tu vas voir [quote:nja4zlro]

:D

Hé hé hé ! Avec plaisir si ça peut m'aider Image not found or type unknown

;)

Non je plaisante Image not found or type unknown tu dois déjà en avoir comme ça du boulot, alors si c'est pour avoir :P

une étudiante en plus, à mon avis tu vas partir en courant Image not found or type unknown

Par **Talion**, le 11/12/2006 à 19:18

:D

Mais je ferais un paquet de jaloux Image not found or type unknown

Par **PrettY-WomaN**, le 11/12/2006 à 19:22

:D

[quote="Talion":c3yk2jxx]Mais je ferais un paquet de jaloux [quote:c3yk2jxx]

8)

:twisted:

Image not found or type unknown nous ne sommes pas là pour faire des paquets de jaloux Image not found or type unknown

Par **Talion**, le 11/12/2006 à 19:26

:D

;)

Image not found or type unknown

bah les pauvres petits canetons... ils vont être malheureux

Image not found or type unknown

Par **PrettY-WomaN**, le 11/12/2006 à 19:27

;)

[quote="Talion":2gyf9kyd]:D bah les pauvres petits canetons... ils vont être malheureux

Image not found or type unknown

[/quote:2gyf9kyd]

:lol:

Ayoo, tu me fais rire toi

Image not found or type unknown

Par **PrettY-WomaN**, le 11/12/2006 à 19:27

Message edité

Par **Talion**, le 11/12/2006 à 19:31

;)

Image not found or type unknown

Par **candix**, le 11/12/2006 à 19:59

on parle de canard? ou ca ?

[img:3a616vvc]http://www.plopblog.com/blog/images/chasseur.jpg[/img:3a616vvc]

Par **mathou**, le 11/12/2006 à 20:20

:wink:

Pas de flood s'il vous plaît, sinon je sors aussi mon tromblon

Image not found or type unknown